

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 31 Mars 2019.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2019, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 21,13% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «SICAV AVENIR» emploie 13,94 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Mars 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2019.

Paragraphe d'observation

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 2-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017, à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- 2- Au 31 Mars 2019, la SICAV a évalué les BTA 6,1% (à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle. Etant donné que la ligne relative à ces BTA a été émise le 03/01/2018, l'évaluation ainsi effectuée ne tient pas compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes. Ces recommandations prévoient l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation appliquée par la SICAV a eu comme effet la majoration de la valeur boursière desdits BTA, et corrélativement de la valeur des actifs nets, de 27,934 dinars, et par conséquent, une majoration de la valeur liquidative de l'action de 0,001 Dinars.

Tunis, le 31 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :
CMC- DFK INTERNATIONAL
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31 Mars 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	935 553	862 853	947 458
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		148 555	191 409	150 966
b - Obligations et Valeurs assimilées		786 998	671 445	796 492
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		250 850	308 644	236 729
a - Placements monétaires	3-3	232 940	206 074	228 501
b - Disponibilités	3-9	17 910	102 570	8 227
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	939	348	500
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 187 342	1 171 845	1 184 687
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	2 855	3 354	4 367
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-11	1 416	-	126
TOTAL PASSIF		4 271	3 354	4 493
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 118 349	1 112 908	1 126 953
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	64 721	55 583	53 241
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		53 275	45 617	3
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		11 447	9 967	53 238
ACTIF NET		1 183 071	1 168 491	1 180 194
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 187 342	1 171 845	1 184 687

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Mars 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	11 176	9 792	50 692
a - Dividendes		-	-	9 641
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 176	9 792	41 051
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	4 635	3 310	15 692
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 811	13 103	66 384
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-2 026	-3 136	-12 810
REVENU NET DES PLACEMENTS		13 785	9 967	53 574
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-12	- 2 339	-	- 333
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 446	9 967	53 240
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1	-	- 2
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 447	9 967	53 238
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1	-	2
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-6 658	17 539	10 856
* +/- values réalisées sur cession des titres		-2 668	7 268	28 210
* Frais de négociation de titres		-	-41	-200
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 120	34 732	92 106

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Mars 2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 Au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	11 446	9 967	53 240
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 6 658	17 539	10 856
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 2 668	7 268	28 210
d - Frais de négociation de titres	-	- 41	- 200
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 45 614
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	757	-	-
* Capital	720	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	1	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	35	-	-
b - Rachats	-	-	- 58
* Capital	-	-	- 54
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	- 2
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	- 2
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 877	34 732	46 435
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 180 194	1 133 759	1 133 759
b - En fin de période	1 183 071	1 168 491	1 180 194
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	20 335	20 336	20 336
b - En fin de période	20 348	20 336	20 335
VALEUR LIQUIDATIVE	58,142	57,459	58,038
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,18%	3,06%	8,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/03/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 30 juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2019, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Mars 2019, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2019, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Mars 2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 935 553 DT contre 862 853 DT au 31/03/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Coût d'acquisition	924 847	841 518	927 986
- Actions et droits rattachés	103 476	127 566	103 476
- Titres OPCVM	52 664	57 992	48 811
- Obligations et valeurs assimilées	768 707	655 960	775 700
Plus ou moins values potentielles	-7 489	5 851	-832
- Actions et droits rattachés	-8 233	5 372	-1 473
- Titres OPCVM	648	479	153
- Obligations et valeurs assimilées	96	-	489
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	18 195	15 485	20 303
Total	935 553	862 853	947 458

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 11 176 DT pour la période allant du 01/01/2019, au 31/03/2019, contre un montant de 9 792 DT du 01/01/2018, au 31/03/2018, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
- Revenus des actions	-	-	7 152
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	2 489
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	11 176	9 792	41 051
Total	11 176	9 792	50 692

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019, à 232 940 DT contre 206 074 DT au 31/03/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Compte à terme	232 940	206 074	228 501
Total	232 940	206 074	228 501

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019, au 31/03/2019, à 4 635 DT contre 3 310 DT du 01/01/2018, au 31/03/2018, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
- Intérêts/ Placements à terme	4 635	3 310	15 692
Total	4 635	3 310	15 692

3-5 Note sur le capital

Capital au 01/01/2019	
- Montant	1 126 953
- Nombre de titres	20 335
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	722
- Nombre de titres	13
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-6 658

- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-2 668
- Frais de négociation de titres	-

Capital au 31/03/2019

- Montant	1 118 349
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Sommes distribuables de l'exercice en cours	11 447	9 967	53 238
Sommes distribuables des exercices antérieurs	53275	45617	3
Total	64 721	55 583	53 241

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019, à 2 855 DT contre 3 354 DT au 31/03/2018, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Gestionnaire	679	990	1 293
Dépositaire	2 176	2 364	3 075
Total	2 855	3 354	4 367

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019, au 31/03/2019, à 2 026 DT contre 3 136 DT du 01/01/2018, au 31/03/2018, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	1 735	2 845	11 631
Rémunération du dépositaire	291	291	1180
Total	2 026	3 136	12 810

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019, à 17 910 DT contre 102 570 DT au 31/03/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Avoirs en banque	17 910	102 570	8 227
Total	17 910	102 570	8 227

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019, à 939 DT contre 348 DT au 31/03/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	591	-	152
Total	939	348	500

3-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019, à 1 416 DT contre un solde nul au 31/03/2018, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
TCL	13	-	26
honoraires(CAC)	250	-	-
Rémunération DG	353	-	-
Jetons de présence	500	-	-
Publicité et publication	200	-	-
Autres créiteurs (CMF)	101	-	100
Total	1 416	-	126

3-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2019, au 31/03/2019, à 2 339 DT contre un solde nul du 01/01/2018, au 31/03/2018, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)**	250	-	-
- Redevance CMF*	292	-	296
- TCL*	39	-	38
-Jeton de présence**	500	-	-
-Publicité & publication**	200	-	-
- Rémunération DG**	1059	-	-
Total	2 339	-	333

* Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

** A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A compter du 01/01/2019, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la« STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

4- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

PORTEFEUILLE AU 31/03/2019
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		103 475,720	95 242,680	8,02%	8,05%
ARTES	3 000	18 900,000	18 450,000	1,55%	1,56%
ATL	5 000	15 070,000	11 090,000	0,93%	0,94%
ESSOUKNA	5 000	12 750,000	10 825,000	0,91%	0,91%
SFBT	800	13 427,720	18 493,600	1,56%	1,56%
SPDIT	1 000	8 500,000	10 107,000	0,85%	0,85%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	26 227,080	2,21%	2,22%
ATL DS 2019	5 000	1 830,000	50,000	0,00%	0,00%
Titres emis ou garantit par l'Etat		126 752,000	129 375,373	10,90%	10,94%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	129 375,373*	10,90%	10,94%
Obligations		641 955,000	657 622,618	55,39%	55,59%
AMENBANK2009 B	500	19 985,000	20 608,976	1,74%	1,74%
ATL 2014-3 C	500	30 000,000	30 256,438	2,55%	2,56%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	50 252,658	4,23%	4,25%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	40 000,000	40 648,066	3,42%	3,44%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	60 067,541	5,06%	5,08%
BH SUB 2016-1 B	1 000	100 000,000	105 408,219	8,88%	8,91%
BNA 2009 SUB	1 000	39 970,000	41 663,589	3,51%	3,52%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	73 038,575	6,15%	6,17%
BTE 2009	1 000	10 000,000	10 226,685	0,86%	0,86%
BTK 2014-1 B	1 000	60 000,000	61 038,510	5,14%	5,16%
CIL 2016/2	700	42 000,000	42 303,781	3,56%	3,58%
HL SUB 2015-1	1 000	80 000,000	81 749,778	6,89%	6,91%
TL 2013-2 B	1 000	40 000,000	40 359,802	3,40%	3,41%
TITRES OPCVM		52 664,271	53 312,160	4,49%	4,51%
SICAV I'EPARGNANT	506	52 664,271	53 312,160	4,49%	4,51%
Total Général		924 846,991	935 552,831	78,79%	79,08%

* Au 31 Mars 2019, la SICAV a évalué les BTA 6,1% (à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle. Etant donné que la ligne relative à ces BTA a été émise le 03/01/2018, l'évaluation ainsi effectuée ne tient pas compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes. Ces recommandations prévoient l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation appliquée par la SICAV a eu comme effet la majoration de la valeur boursière desdits BTA, et corrélativement de la valeur des actifs nets, de 27,934 dinars, et par conséquent, une majoration de la valeur liquidative de l'action de 0,001 Dinars.